

Préfecture

Direction de la Citoyenneté  
et de la Légalité

Bureau de l'environnement, des installations  
classées et des enquêtes publiques  
Réf : DCL/BEICEP / DJ/2018

Nîmes, le 26 JUIN 2018

### ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°18.075N

portant prorogation à l'arrêté préfectoral n°2008-161-17 du 9 juin 2008 autorisant l'exploitation d'une installation de déchets inertes par la **société GEA MATERIAUX à Bagnols sur Cèze**

Le préfet du Gard,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

- VU le titre 1<sup>er</sup> du livre V du code de l'environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;
- VU le titre IV du livre V du code de l'environnement relatif à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux et notamment l'article L.541-30-1 et l'article R 541-65 ;
- VU le titre VIII du livre 1<sup>er</sup> de la partie réglementaire du code de l'environnement et en particulier les articles R 181-45 et R 181-46 ;
- VU le décret le décret n°2014-1501 du 12 décembre 2014 modifiant la nomenclature des installations classées ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008-161-17 du 9 juin 2008 autorisant l'exploitation d'une installation de déchets inertes par la **société GEA MATERIAUX à Bagnols su Cèze**;
- VU l'arrêté préfectoral n°2013-126-009 du 6 mai 2013 portant prorogation d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets inertes par la société **GEA MATERIAUX à Bagnols sur Cèze**
- VU la demande en date du 22 février 2018 présentée par la société **GEA MATERIAUX**, dont le siège social se trouve 14, rue du Moulinet, 30200 Bagnols sur Cèze, sollicitant une prorogation d'autorisation d'exploiter ;
- VU les déclarations annuelles des quantités entrantes de la société **GEA MATERIAUX** des années 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 ;
- VU les plans des installations concernées et des lieux environnants ;
- VU l'ensemble des pièces du dossier ;
- VU l'avis de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, en date du 31 mai 2018 ;
- VU le courrier en date du 7 juin 2018 relatif à la transmission du projet d'arrêté à l'exploitant ;

CONSIDÉRANT qu'au terme du délai d'exploitation initial l'installation n'a pas atteint la capacité maximale autorisée dans l'arrêté préfectoral n°2008-161-17 du 09 juin 2008 ;

CONSIDÉRANT qu'au terme du délai d'exploitation prorogé de 5 ans par l'arrêté préfectoral n°2013-126-009 du mai 2013 l'installation n'a pas atteint la capacité maximale autorisée;

CONSIDÉRANT que la prorogation d'autorisation sollicitée par l'exploitant ne modifie pas notablement les conditions de fonctionnement de l'établissement et n'entraînent pas de nouvel inconvénient significatif pour le voisinage ;

CONSIDÉRANT que la prorogation d'autorisation sollicitée par l'exploitant ne conduit pas à une augmentation du volume des déchets autorisés à être stockés sur le site ;

CONSIDÉRANT que les conditions d'aménagement et d'exploitation, telles qu'elles sont définies par le présent arrêté, permettent de prévenir les dangers et inconvénients de l'installation pour les intérêts mentionnés à l'article L.511-1 du code de l'environnement, notamment pour la commodité du voisinage, pour la santé, la sécurité, la salubrité publique et pour la protection de la nature et de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que l'éloignement des activités de stockage et de traitement des déchets permet de contenir les conséquences d'un sinistre à l'intérieur des limites de l'établissement et ainsi de garantir la sécurité des riverains du centre ;

SUR proposition de monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard ;

## **ARRÊTE :**

### **Article 1.**

La société GEA MATERIAUX, dont le siège social est situé 14, rue du Moulinet 30200 Bagnols sur Cèze, est autorisée à exploiter une installation de stockage de déchets inertes, sise sur les parcelles de la section AS du cadastre n°83, 84, 334, 630, 631, 632 et 633 du territoire de la commune de Bagnols sur Cèze, jusqu'au 08 juin 2023.

### **Article 2.**

Les quantités annuelles stockées et maximales autorisées sont de 93.400 tonnes soit 46.700 m<sup>3</sup>.  
Les quantités totales de déchets admises sur le site sont inchangées et limitées à 441.000 m<sup>3</sup>.

### **Article 3.**

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n°2008-161-17 du 09 juin 2008 et son annexe demeurent inchangées.

L'arrêté ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 et dans les installations de stockage de déchets inertes relevant de la rubrique 2760 de la nomenclature des installations classées s'applique également.

### **Article 4.**

Une copie du présent arrêté sera notifiée :

- au maire de Bagnols sur Cèze
- à la société GEA MATERIAUX

En vue de l'information des tiers :

- une copie du présent arrêté est déposée auprès de la mairie de Bagnols sur Cèze et pourra y être consultée,

- un extrait de cet arrêté énumérant notamment les prescriptions auxquelles l'installation est soumise est affiché pendant une durée minimum d'un mois dans cette mairie.

Ce même extrait doit être affiché en permanence de façon visible dans l'établissement par les soins du bénéficiaire.

Un avis au public est inséré par les soins du préfet et aux frais de l'exploitant dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans tout le département.

#### **Article 5.**

Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Gard, monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, inspecteur de l'environnement et monsieur le maire de Bagnols sur Cèze, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie est notifiée à l'exploitant.

Le préfet,

Pour le Préfet,  
le secrétaire général

François LALANNE

**Recours :** La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative conformément aux dispositions de l'article L.514-6 du titre 1<sup>er</sup> du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement.

